

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MÉGANTIC

N° : 480-11-000078-189  
N° Dossier : 42-2401761

Sherbrooke, le 15 août 2018

Vu la demande  écrite  
 orale :

Demande accueillie selon ses conclusions ( 50.4(9) Lfi )  
( C.p.c. )

Ela Acem  
Greffier spécial Registraire

**COUR SUPÉRIEURE**  
(Chambre commerciale)

---

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION  
DE FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

**PERFECTION INC.**

Débitrice

c.

**KPMG INC.**

Syndic / Requéran

---

**REQUÊTE EN PROROGATION DU DÉLAI  
DE PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION**  
(Article 50.4 (9) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*)

---

**AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC, SIÈGEANT DANS  
ET POUR LE DISTRICT DE MÉGANTIC, LE SYNDIC / REQUÉRANT EXPOSE  
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :**

1. La Débitrice opère une entreprise œuvrant dans le domaine de la confection de vêtements professionnels;
2. Sa principale place d'affaires est située au 101, avenue Perfection, dans la ville de Courcelles, district de Mégantic;
3. Le 19 juillet 2018, la Débitrice a déposé un avis d'intention de faire une proposition à ses créanciers (ci-après l'« **Avis d'intention** ») conformément aux dispositions de l'article 50.4 (1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après la « *LFI* »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
4. Le délai de 30 jours pour présenter une proposition, prévu à l'Avis d'intention, se termine le 20 août 2018;